

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION LE MERCREDI 1 JUIN À 7H00

SOURCE : Fondation Rivières

Gestion des eaux usées : la Baie-des-Chaleurs dans l'angle mort du MELCC

Montréal, le 1er juin 2022 – Fondation Rivières et le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) rendent publique une étude qui révèle la nécessité pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de consacrer davantage de moyens et de ressources aux municipalités du sud de la péninsule gaspésienne dans la gestion des eaux usées afin de préserver l'intégrité des rivières à saumon, de redonner un second souffle à la cueillette de mollusques et de garantir les usages récréotouristiques de la région.

Absence d'exigence pour les rejets en phosphore

L'étude de la performance des stations de traitement des eaux usées révèle qu'aucune forme de déphosphatation ni mesure des concentrations de phosphore à l'effluent ne sont exigées pour trois stations rejetant leurs eaux traitées dans les rivières à saumon – Bonaventure, Grand Pabos Ouest et Petite Cascapédia – qui sont sensibles aux apports de nutriments et au développement d'algues. « On a mis en place un système de déphosphatation, même si on n'était pas dans l'obligation. On veut faire mieux, mais pour ça, on a besoin de l'appui du ministère de l'Environnement, qui doit assumer son rôle de régulateur », explique Roch Audet, maire de Bonaventure.

Des eaux usées toujours sans traitement

Deux municipalités rejettent toujours leurs eaux usées sans traitement directement dans la baie des Chaleurs, ne retirant que les déchets solides à l'aide d'un dégrilleur. Celles-ci font partie des 81 municipalités du Québec qui n'effectuent toujours pas de traitement des eaux usées, bien malgré elles, faute d'un accompagnement gouvernemental adéquat, alors que le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) l'exige depuis plus d'un an (31 décembre 2020).

Débordements néfastes pour la cueillette de mollusques

En plus du risque qu'ils posent pour la baignade et la pratique d'activités nautiques, les débordements fréquents d'eaux usées non traitées représentent une source de contamination qui peut s'avérer considérable pour les populations de mollusques bivalves situées le long du littoral de la baie des Chaleurs. Résultat : plusieurs secteurs de récolte sont fermés en raison du risque pour la santé publique, privant les résident.e.s de la péninsule de pratiquer cette activité traditionnelle.

Où est le ministère de l'Environnement?

Si une intervention de Pêches et Océans Canada est nécessaire pour procéder à la réouverture des secteurs de pêche aux coques, une diminution importante de la fréquence des débordements et une gestion plus durable des eaux pluviales à l'échelle des municipalités sont tout aussi essentielles pour y arriver. Or, les municipalités du sud de la péninsule gaspésienne déplorent le manque de ressources logistiques, scientifiques et financières pour se conformer aux exigences du MELCC, dont l'accompagnement se fait attendre.

Alerté par la Fondation quant aux concentrations préoccupantes en phosphore rejetées dans les rivières à saumon, le MELCC dit prévoir un délai de quatre à cinq ans avant la mise en place de mesures de réduction des apports aux stations concernées. Le MELCC les considère pourtant comme des milieux récepteurs sensibles depuis près de 15 ans. Une accélération est nécessaire, au moment où la prolifération d'algues est maintenant observée à chaque année dans les estuaires des rivières Bonaventure et Petite Caspédia.

Pour les municipalités munies d'un simple dégrilleur, des délais administratifs parfois jumelés à un désaccord entre le MELCC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur la conception des nouvelles stations d'épuration retardent leur construction. Une meilleure concertation entre ces instances est essentielle pour faire avancer de tels dossiers.

« Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la collaboration étroite des municipalités concernées. Grâce à leurs efforts, nous croyons fermement que des avancées en matière de protection des milieux hydriques seront générées. De plus, le projet aura permis de renforcer l'expertise locale quant à la gestion des eaux usées. » évoque la directrice générale du CEGS, Julie Leblanc. « Ces problèmes sont connus dans la région depuis longtemps. Il est temps que le MELCC mette en priorité ces enjeux : c'est l'avenir de l'offre touristique régionale qui est compromis, en plus des écosystèmes aquatiques », déclare quant à lui le directeur général de Fondation Rivières, André Bélanger. Cette étude a clairement mis en lumière le manque d'ambition du gouvernement du Québec dans sa gestion des eaux usées et la protection des cours d'eau.

À propos de l'étude

Fondation Rivières a été mandatée par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) pour produire une étude de performance des systèmes d'assainissement municipaux et de diagnostic des sources de pollution, suite à l'observation de développement d'algues vertes dans les estuaires des rivières Bonaventure et Petite Caspédia au cours des dernières années. L'étude, conduite en 2021, couvre le territoire du CEGS sur la période 2017 à 2020. L'analyse porte sur 14 stations municipales d'assainissement et 91 ouvrages de surverses réparties dans 11 municipalités : Bonaventure, Caplan, Carleton-sur-Mer, Chandler, Grande-Rivière, Hope, Maria, New Richmond, Percé, Port-Daniel-Gascons et Saint-Siméon.

À propos de Fondation Rivières

Depuis 20 ans, Fondation Rivières œuvre à préserver, restaurer et mettre en valeur le caractère naturel des rivières et contribue à assurer la qualité de l'eau et l'accès à l'eau pour la population québécoise. La Fondation a analysé la performance des systèmes d'assainissement municipaux de plus de 200 municipalités au Québec en collaboration avec six organismes de bassins versants.

À propos du CEGS

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud est un organisme de bassin versant mandaté par le gouvernement du Québec pour promouvoir et soutenir la protection et la mise en valeur de l'eau et de ses usages. Le territoire d'intervention du CEGS couvre la partie sud de la Gaspésie, soit 47 bassins versants principaux, de la rivière Nouvelle à la rivière Malbaie.

-30-

Documentation :

- **Rapport complet de l'étude :**
<https://fondationrivieres.org/wp-content/uploads/2022/05/Rapport-CEGS-Systemes-as-sainissement-municipaux.pdf>
- **Visuels :** <https://bit.ly/3NFPdHt>

Source :

Sophie Lachance
Chargée de projet aux communications et à la mobilisation
Fondation Rivières
514-272-2666, poste 307
communications@fondationrivieres.org

Julie Leblanc
Directrice générale
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS)
direction@conseileau.org
418-534-2770